



Santé  
Canada Health  
Canada

## **Rapport de vérification final**

# **Vérification de la gestion de la recherche scientifique**

**Mars 2013**

**Canada**

## Table des matières

<b>Sommaire .....</b>	<b>iii</b>
<b>A - Introduction .....</b>	<b>1</b>
1. Contexte .....	1
2. Objectif de la vérification.....	3
3. Portée de la vérification.....	4
4. Méthode de la vérification.....	4
5. Énoncé d'assurance .....	4
<b>B - Constatations, recommandations et réponses de la direction .....</b>	<b>6</b>
<b>Partie I – Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs .....</b>	<b>6</b>
1. Gouvernance.....	6
1.1 <i>Structure de gouvernance</i> .....	6
1.2 <i>Planification</i> .....	8
2. Gestion des risques.....	11
2.1 <i>Intégration des risques à la recherche scientifique</i> .....	11
3. Gestion de projet à l'appui de la recherche scientifique .....	12
3.1 <i>Sélection des projets de recherche scientifique</i> .....	12
4. Mesure du rendement .....	13
4.1 <i>Mesure du rendement</i> .....	13
<b>Grille d'évaluation – Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs .....</b>	<b>15</b>
<b>Partie II – Direction générale des produits de santé et des aliments .....</b>	<b>16</b>
1. Gouvernance.....	16
1.1 <i>Structures de gouvernance</i> .....	16
1.2 <i>Planification</i> .....	18
2. Gestion des risques.....	20
2.1 <i>Intégration des risques à la recherche scientifique</i> .....	20
3. Gestion de projet à l'appui de la recherche scientifique .....	21
3.1 <i>Sélection des projets de recherche scientifique</i> .....	21
4. Mesure du rendement .....	21
4.1 <i>Mesure du rendement</i> .....	21
<b>Grille d'évaluation – Direction générale des produits de santé et des aliments .....</b>	<b>23</b>
<b>Partie III – Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire .....</b>	<b>24</b>

---

1.	Gouvernance.....	25
	1.1 Structures de gouvernance.....	25
	1.2 Planification.....	26
2.	Gestion des risques.....	26
	2.1 Intégration des risques à la recherche scientifique.....	26
3.	Gestion de projet à l'appui de la recherche scientifique.....	27
	3.1 Sélection des projets de recherche scientifique.....	27
4.	Mesure du rendement.....	28
	4.1 Mesure du rendement.....	28
	<b>Grille d'évaluation – Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.....</b>	<b>29</b>
	<b>Annexe A – Champs d'enquête et critères de vérification.....</b>	<b>30</b>
	<b>Annexe B – Grille d'évaluation globale.....</b>	<b>31</b>

*Version traduite. La version anglaise doit prévaloir en cas d'incohérence.*

## Sommaire

La vérification a porté sur la gestion de la recherche scientifique à Santé Canada. Le Ministère est responsable de mener de la recherche et des activités scientifiques connexes, et d'évaluer les connaissances scientifiques connexes afin d'appliquer une norme élevée de preuves scientifiques à la politique du Ministère, aux activités réglementaires et de protection de la santé et aux programmes de santé.

L'objectif était d'évaluer l'efficacité du cadre de contrôle pour la gestion de la recherche scientifique à l'appui du mandat réglementaire et politique du Ministère en ce qui a trait à la gouvernance, à la gestion des risques, à la sélection et à la surveillance des projets de recherche ainsi qu'à la reddition des comptes sur ces projets. La recherche scientifique, dans le contexte de la vérification, est définie par la direction comme l'élaboration de nouvelles connaissances scientifiques. La vérification s'est déroulée conformément à la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor et aux *Normes internationales pour les méthodes professionnelles de vérification interne*. Des procédures ont été suivies et des renseignements probants ont été réunis, de manière suffisante et convenable, pour appuyer la conclusion de la vérification.

À Santé Canada, cinq directions générales participent à la gestion de la recherche scientifique. Cependant, deux directions générales sont principalement responsables de mener la recherche scientifique pour appuyer le mandat réglementaire : la Direction générale des produits de santé et des aliments et la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs (approximativement 88 pour cent des dépenses). Ces deux directions générales mènent la recherche scientifique relative aux produits de santé, aux aliments, à la santé environnementale, à la sécurité des produits de consommation et à la radioprotection. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire contribue à la conception de la recherche scientifique et utilise les recherches scientifiques produites par d'autres organismes partenaires pour appuyer son mandat réglementaire. Le Bureau des régions et des programmes appuie la recherche scientifique dans ses laboratoires régionaux, et la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits finance les recherches scientifiques. Au cours du dernier exercice, environ 221 projets ministériels de recherche scientifique étaient en cours.

La gestion de la recherche scientifique est la responsabilité des directions générales. Actuellement, les processus des directions générales varient en ce qui concerne la gouvernance, l'établissement des priorités de recherche, la sélection des projets de recherche ainsi que la surveillance et la production de renseignements sur le rendement. Certaines pratiques sont hautement élaborées et bien gérées alors que d'autres pourraient être améliorées. On a constaté que même si les projets de recherche individuels étaient parfois bien décrits, une meilleure consolidation des renseignements directement liés aux recherches scientifiques, planifiées ou en cours, est nécessaire. Cela comprendrait un résumé des renseignements, notamment le secteur d'intérêt, le financement total par source, les ressources totales requises, la concordance avec les risques et les priorités ainsi que les mesures de rendement (y compris les échéanciers).

On trouve trois recommandations liées au renforcement de la gouvernance pour la recherche scientifique (notamment une définition pour la recherche scientifique, convenue par les responsables de la direction générale), l'amélioration de la planification et de la reddition des comptes en affectant des ressources et en effectuant le suivi des dépenses, et finalement, en élaborant un cadre de mesure du rendement de la recherche scientifique pour mieux garantir aux directions générales que la recherche scientifique menée et utilisée continuera de faire progresser le mandat réglementaire et politique du Ministère visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

## A - Introduction

### 1. Contexte

La *mission scientifique* de Santé Canada consiste à réaliser des recherches et des activités scientifiques connexes et à évaluer le savoir scientifique de manière à intégrer des normes élevées en matière de preuves scientifiques aux activités ministérielles touchant les politiques, la réglementation et la promotion de la santé ainsi que les programmes de santé. La recherche scientifique permet à Santé Canada de prévoir les risques pour la santé que posent les maladies, les dangers liés à l'environnement, les maladies d'origine alimentaire ou hydrique et d'autres menaces, et d'y réagir; de vérifier que les aliments, les produits biologiques, les produits antiparasitaires et les produits de consommation sont sûrs et efficaces; et de fournir de l'information à la population canadienne afin de l'aider à prendre des décisions éclairées sur leur santé. Santé Canada s'appuie également sur les recherches externes (milieu universitaire, autres ministères etc.) pour éclairer son mandat réglementaire. La recherche scientifique est fondamentale au Ministère; par conséquent, les projets de recherche scientifique menés doivent être priorisés, financés et gérés de façon à ce que le Ministère soit le mieux placé pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

La recherche scientifique, dans le contexte de la vérification, sont définies par la direction comme l'élaboration de nouvelles connaissances scientifiques dans un laboratoire géré par Santé Canada ou une installation soutenue par un financement externe (y compris la recherche sur le terrain). Elles ne comprennent pas l'analyse de routine, l'analyse, l'établissement des normes, la surveillance ou l'utilisation des données existantes.

La **Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs** (DGSESC) a pour mandat d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé en faisant la promotion de milieux de vie, de travail et de loisirs sains et en réduisant les effets nuisibles causés par le tabac, l'alcool, les substances contrôlées, les contaminants environnementaux, ainsi que les produits de consommation et les biens industriels. Les travaux de recherche scientifique de la DGSESC sont divisés entre trois directions. Au cours du dernier exercice, la DGSESC a déclaré 104 projets de recherche scientifique avec des dépenses d'environ 7,1 millions de dollars.

La **Direction générale des produits de santé et des aliments** (DGPSA) est l'autorité scientifique et réglementaire en matière de produits de santé et d'aliments. Le mandat de la DGPSA consiste à gérer, suivant une approche intégrée, les risques et les avantages pour la santé liés aux produits de santé et aux aliments en minimisant les facteurs de risque pour la santé chez les Canadiens et Canadiennes tout en maximisant la sécurité offerte par le système réglementaire concernant les produits de santé et les aliments; en favorisant les conditions qui permettent aux Canadiens et Canadiennes de faire des choix sains et en fournissant des renseignements leur permettant de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait à leur santé. Les travaux de recherche scientifique de la DGPSA sont divisés entre deux directions. Au cours du dernier exercice, la DGPSA a déclaré 88 projets de recherche scientifique, avec des dépenses d'environ 13,7 millions de dollars.

L'**Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire** (ARLA) a pour mandat de prévenir les risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement par la réglementation des produits antiparasitaires. En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'ARLA réglemente les produits antiparasitaires utilisés au Canada, élabore des politiques et des lignes directrices, favorise la lutte antiparasitaire durable, cherche à améliorer le processus réglementaire pour accroître l'efficacité et fait observer et appliquer les lois. En ce qui concerne les priorités de recherche et de surveillance que l'on ne prévoit pas être réalisées par d'autres gouvernements ou partenaires internationaux, l'ARLA établit les besoins prioritaires aux autres ministères. Ces ministères tiennent compte de ces besoins dans leur planification opérationnelle, dans la mesure du possible. Même si le laboratoire de l'ARLA est principalement utilisé pour les tests réglementaires, il peut servir à mener des recherches occasionnelles sur l'élaboration de méthodes d'analyse. (Voir la page 20)

La Division de la recherche en santé environnementale de la **Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits** (DGSPNI) appuie la santé environnementale et publique, notamment la salubrité de l'eau potable, la salubrité des aliments et la qualité de l'air ainsi que la recherche sur les conséquences pour la santé du changement climatique et des contaminants environnementaux des collectivités inuites et des Premières nations. Ces recherches scientifiques sont coordonnées et financées principalement par une direction, anciennement connu sous le nom de la Direction des soins de santé primaires et de la santé publique (récemment changé à Conseils interprofessionnels et aide aux programmes). La Direction finance environ 8 projets communautaires de recherche scientifique, pour un total de près de 1,8 million de dollars visant à aider les Premières nations et les Inuits à évaluer la portée des répercussions potentielles sur la santé découlant de l'exposition aux polluants environnementaux. Pour 2012-2013, 16 autres projets communautaires de recherche scientifique représentant 1,9 million de dollars seront financés.

Le **Bureau des régions et des programmes** (BRP) contribue à améliorer et à maintenir la santé de la population canadienne en offrant de manière efficace des programmes et des services partout au pays. Ce Bureau gère les laboratoires au Canada et veille à la collaboration entre les secteurs d'activités. Il offre également un soutien analytique et scientifique global à toutes les régions et à l'ensemble du Ministère ainsi qu'aux clients externes, dont les organismes d'application de la loi. Parmi les laboratoires, on trouve les laboratoires du Service d'analyse des drogues (SAD), le laboratoire du Programme des aliments et le Programme de laboratoire de l'Inspectorat. Les responsables du BRP ont déclaré qu'au cours du dernier exercice, le Bureau a contribué à 12 projets de recherche scientifique de la Direction des aliments et a réalisé 5 autres activités de recherche qui ont mené à l'élaboration de nouvelles méthodes pour appuyer les activités du programme de laboratoire de l'Inspectorat et des laboratoires du SAD. Les dépenses ont totalisé environ 1,0 million de dollars.

La **Direction générale de la politique stratégique** (DGPS) favorise l'intégration de la science et des données probantes à la prise de décisions du Ministère et aide les directions générales vouées aux sciences à définir les secteurs qui devront être coordonnés pour la politique scientifique du portefeuille et du Ministère.

Même si chacune des directions générales ci-dessus contribue au mandat scientifique du Ministère, la majorité de la recherche scientifique du Ministère est menée par la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs et la Direction générale des produits de santé et des aliments. Santé Canada a à son service environ 100 chercheurs qui dirigent des équipes de chimistes, de biologistes, d'ingénieurs et de techniciens dans des projets de recherche scientifique. En plus, le Ministère est capable de diriger les priorités en matière de recherche externe ciblée par l'intermédiaire de structures de gouvernance indépendantes responsables de la recherche en santé.

Vous trouverez ci-dessous un tableau sommaire ministériel de la recherche scientifique menée par Santé Canada. Le tableau fait ressortir les montants en dollars approximatifs pour la recherche menée par les scientifiques de Santé Canada par rapport à la recherche menée par des tiers contractuels.

DIRECTION GÉNÉRALE RESPONSABLE	DIRECTIONS	DÉPENSES DE RECHERCHE (en millions)			% DU TOTAL DES DÉPENSES
		Interne	Externe	Total	
DGPSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aliments</li> <li>▪ Produits biologiques, génétique et thérapies</li> </ul>	13,7 \$	0,0 \$	13,7 \$	58,1 %
DGSESC	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sciences de la santé environnementale et de la radioprotection</li> <li>▪ Sécurité des milieux</li> <li>▪ Substances contrôlées et lutte au tabagisme</li> </ul>	5,1 \$	2,0 \$	7,1 \$	30,1 %
DGSPNI	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soins de santé primaires et santé publique</li> </ul>	0,0 \$	1,8 \$	1,8 \$	7,6 %
BRP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Laboratoires régionaux (Service d'analyse des drogues, Laboratoire du Programme des aliments et Laboratoire du Programme d'inspectariat)</li> </ul>	1,0 \$	0,0 \$	1,0 \$	4,2 %
ARLA		0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 %
<b>Total</b>		<b>19,8 \$</b>	<b>3,8 \$</b>	<b>23,6 \$</b>	<b>100,0 %</b>

\*Les dépenses de recherche des directions générales sont pour l'exercice 2011-2012; elles ne sont pas vérifiées.

## 2. Objectif de la vérification

L'objectif de la vérification consiste à évaluer l'efficacité du cadre de contrôle de la gestion de la recherche scientifique à l'appui du mandat réglementaire et politique du Ministère en ce



qui a trait à la gouvernance, à la gestion des risques, à la sélection et à la surveillance des projets de recherche ainsi qu'à la reddition des comptes sur ces projets.

### **3. Portée de la vérification**

La recherche scientifique, dans le contexte de la vérification, est définie par la direction comme l'élaboration de nouvelles connaissances scientifiques dans un laboratoire géré par Santé Canada ou une installation soutenue par un financement externe (y compris la recherche sur le terrain). Elle ne comprend pas les essais de routine, l'analyse, l'établissement des normes, la surveillance ou l'utilisation des données existantes.

La vérification a été axée sur la gestion de la recherche scientifique de deux directions générales menant le plus activement des recherches scientifiques : la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs et la Direction générale des produits de santé et des aliments. Au moment de la vérification, ces deux directions générales représentaient approximativement 88 pour cent des dépenses de recherche scientifique du Ministère. La troisième direction générale principale est l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Même si l'Agence réalise de nombreuses activités liées à la science, elle ne mène pas ses propres recherches scientifiques. L'ARLA présente des demandes de recherche à d'autres ministères et organismes gouvernementaux, qui réalisent les projets de recherche soumis à leurs exigences opérationnelles. Une section distincte du rapport a été préparée pour rendre compte de la gestion de la recherche scientifique de l'ARLA dans ce modèle opérationnel.

### **4. Méthode de la vérification**

La vérification visait à faire l'analyse, l'examen et l'essai des éléments clés des contrôles de gestion prévus pour l'activité de recherche scientifique. Les travaux de vérification liés à la gouvernance, à la planification, à la gestion des risques, à la sélection des projets et aux mesures de rendement ont été réalisés au moyen d'entrevues, d'examen et d'analyse des documents, des politiques, des normes, des lignes directrices, de l'analyse comparative ainsi qu'une analyse financière des ressources opérationnelles.

Les critères de vérification ont été tirés des *Critères de vérification liés au Cadre de responsabilisation de gestion* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. (Voir l'annexe A) La vérification a été entreprise par le Bureau de la vérification et de la responsabilisation du Portefeuille, conformément au Plan de vérification axé sur les risques de 2009-2010 à 2011-2012.

La section sur les constatations et les recommandations du rapport de vérification a été divisée en trois chapitres, chacun représentant l'une des trois directions générales vouées aux sciences.

### **5. Énoncé d'assurance**

Selon le jugement professionnel du dirigeant principal de la vérification, des procédures suffisantes et appropriées ont été suivies, et des preuves ont été recueillies pour attester de

l'exactitude de la conclusion de la vérification. Les constatations et la conclusion de la vérification sont basées sur une comparaison des conditions qui existaient à la date de la vérification, par rapport à des critères établis en collaboration avec la direction. De plus, les renseignements probants ont été réunis conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* et aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne*.

## B - Constatations, recommandations et réponses de la direction

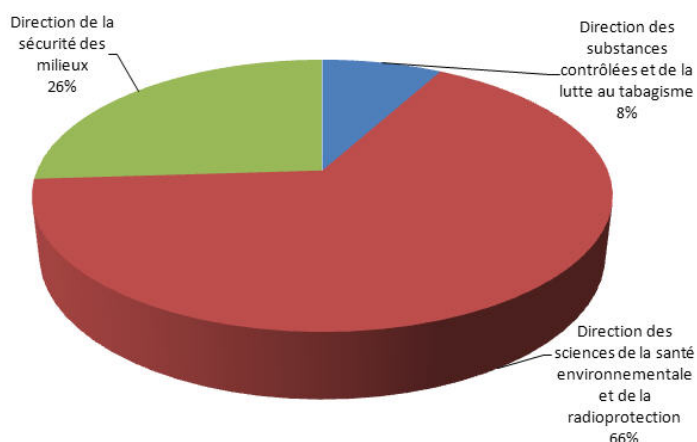
### Partie I – Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs

Les travaux de recherche scientifique de cette Direction générale sont divisés entre trois directions. Au cours du dernier exercice, la Direction générale comptait 104 projets de recherche scientifique qui étaient en cours, avec des dépenses d'environ 7,1 millions de dollars.

La **Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection** a eu des dépenses pour 2011-2012 d'environ 4,9 millions de dollars. Au cours de ce même exercice, la Direction comptait

environ 69 projets de recherche en cours entre quatre bureaux : le Bureau de la surveillance des produits chimiques, le Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation, le Bureau de la science et de la recherche en santé environnementale et le Bureau de la radioprotection.

**Projets de recherche par direction**  
Pourcentage du nombre total de projets



La **Direction de la sécurité des milieux** comptait des dépenses pour 2011-2012 d'environ 1,7 million de dollars et avait 27 projets de recherche en cours entre trois bureaux : le Bureau de l'évaluation et du contrôle des substances nouvelles, le Bureau d'évaluation du risque des substances existantes et le Bureau de l'eau, de l'air et du changement climatique.

La **Direction des substances contrôlées et de la lutte au tabagisme** comptait des dépenses pour 2011-2012 d'environ 0,5 million de dollars pour 8 projets de recherche scientifique.

#### 1. Gouvernance

##### 1.1 Structures OKde gouvernance

**Critère de vérification :** Les structures de gouvernance doivent établir des priorités et intégrer la recherche scientifique aux processus de prise de décisions des directions générales.

Les décisions de gouvernance devraient jouer un rôle fondamental dans l'orientation stratégique de la recherche scientifique. On s'attend à ce que les priorités en matière de

recherche scientifique soient soumises à la décision d'un comité supérieur et que les résultats des recherches soient intégrés à la prise de décisions de la direction générale.

La Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs dispose du **Comité exécutif de la direction générale** qui est l'organe décisionnel le plus élevé, sous la présidence du sous-ministre adjoint, et il est composé des cadres supérieurs de la Direction. Sur le plan de la recherche scientifique, ce comité est appuyé par un **sous-comité exécutif de la politique scientifique** présidé par le directeur général, Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection, qui agit également à titre d'expert scientifique en chef pour la Direction.

De plus, l'un des bureaux, la Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection dispose du Comité directeur de la recherche composé des gestionnaires des quatre divisions de la Direction, ainsi que du Comité d'examen interne ayant pour mandat d'examiner les nouvelles propositions de projets ou les progrès relatifs aux projets existants. Une autre direction, la Direction des substances contrôlées et de la lutte au tabagisme, a le Bureau de la recherche et de la surveillance. Ce Bureau appuie la Direction en utilisant divers mécanismes pour définir les activités de recherche et s'assurer qu'elles sont d'une qualité élevée et génèrent des données valides et crédibles. La recherche scientifique liée aux produits chimiques est réglementée par les comités de la Direction générale ainsi que le Réseau de suivi et de surveillance du Plan de gestion des produits chimiques.

L'équipe de vérification a examiné les documents appropriés relatifs à la gouvernance et a relevé de bonnes preuves d'établissement d'un ordre du jour pour chacun des comités. Même si à la direction, où les projets de recherche sont élaborés et mis en œuvre, les équipes de gestion sont informées des détails des projets de recherche scientifique, il n'y a cependant pas de mécanisme officiel en place pour communiquer cette information au Comité exécutif de la direction générale en vue des décisions à prendre. Selon les circonstances, les décisions sont prises au cas par cas ou au moyen d'exercices tels que le processus de planification opérationnelle.

La Direction générale procède actuellement à l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance de la recherche scientifique, qui utilisera les bonnes pratiques de chacune des directions. Le nouveau modèle de gouvernance permettra une prise de décisions plus officielle et uniforme dans chacune des directions. Cet exercice comprend également la rationalisation du modèle de gouvernance du Programme de gestion des produits chimiques.

### ***Recommandation 1***

*Il est recommandé que le sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs mette en œuvre une gouvernance améliorée dans l'ensemble de la Direction générale à l'égard de la recherche scientifique, appuyée par la gouvernance des programmes.*

### ***Réponse de la direction***

La direction souscrit à la recommandation.

La Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs a fait des progrès importants dans la mobilisation de la gestion de la Direction générale en établissant le Comité de gouvernance de la recherche de la Direction générale, qui relève du sous-ministre adjoint et le Comité exécutif de la direction générale, en octobre 2012. Le mandat du Comité consiste à fournir des conseils et une surveillance globale des procédures sur les processus de gouvernance de la science de la Direction générale en :

- examinant les pratiques de gouvernance pour toutes les activités de recherche, de contrôle et de surveillance et les activités liées à la recherche de la Direction générale;
- élaborant un cadre des pratiques exemplaires recommandées pour la gouvernance de la recherche de la Direction générale;
- constituant une tribune pour la communication continue sur les pratiques de gouvernance dans la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs;
- constituant une tribune pour la communication sur les priorités et les résultats de recherche pour l'échange d'information afin de cerner les éléments de recoupement et de collaboration stratégique;
- appuyant les recommandations découlant des vérifications et des contrôles des programmes par les pairs, et en y réagissant;
- établissant des groupes de travail ad hoc, au besoin.

## ***1.2 Planification***

***Critère de vérification :*** *La Direction générale doit disposer de plans stratégiques et opérationnels pour la recherche scientifique.*

L'établissement d'une orientation stratégique pour la recherche scientifique devrait aider les directions générales à atteindre leurs objectifs opérationnels en matière de recherche et à renforcer les partenariats entre les personnes qui mènent les recherches et celles qui mettent en œuvre ses résultats. L'intégration de la recherche scientifique à l'exercice de planification pourrait aider à appuyer l'établissement de priorités, l'affectation des ressources pour les projets (financement et personnel) et la reddition des comptes.

Il existe bon nombre de documents liés à la planification scientifique. On trouve, entre autres, les plans scientifiques de la direction générale, les plans scientifiques relatifs au programme, les résumés de projets de recherche, les plans opérationnels (ministère, direction générale, direction et programme) et les plans scientifiques stratégiques en matière de ressources humaines. Ces plans pourraient être améliorés par l'intégration de données supplémentaires sur les projets de recherche particuliers, l'analyse des risques et le financement associé.

La Direction générale documente sa planification opérationnelle à l'aide du Système intégré de planification et de présentation de l'information sur le rendement (SIPPIR), qui favorise

l'uniformité dans la planification. Les directions générales recueillent des données dans le SIPPIR grâce à un processus coordonné unique leur permettant de déterminer les activités et les ressources qui les soutiennent. La Direction générale a commencé à intégrer la recherche scientifique dans la planification de programmes, ce qui appuiera les partenariats entre les personnes menant la recherche et celles utilisant ses résultats. Les coûts pour le personnel actuel ne sont pas inclus dans cet exercice. Le salaire n'est exigé que pour les entrepreneurs, les étudiants et les chercheurs postdoctoraux, et il est prévu au début de chaque projet. Dans l'une des directions de la Direction générale, la Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection, des modèles de recherche sont remplis pour saisir les dépenses salariales et de fonctionnement associées à chaque projet. La Direction générale aurait avantage à inclure le salaire de tout le personnel du projet, ce qui permettra une meilleure gestion du coût total des projets de recherche. De plus, une analyse du modèle montre l'inclusion d'une variété de catégories de coûts du grand livre général. Même si la Direction générale guide les gestionnaires dans la saisie des coûts tels que la formation linguistique dans leurs projets, elle tend à exagérer le coût réel des projets de recherche. La Direction générale fait remarquer qu'il est assez simple d'extraire les coûts indirects des coûts réels des projets individuels.

La Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs a produit un compendium de recherches exhaustif 2011-2012 comme outil de référence. Le document présente les résumés de recherches menées au cours du dernier exercice. La Direction générale fait remarquer qu'il s'agit d'une liste des activités liées à la recherche et qu'elle n'est pas censée inclure l'établissement des priorités des activités énumérées ou affecter à une fin particulière les ressources financières et humaines ou les résultats de recherche associés. La définition des résultats prévus, des ressources financières et non financières associées ainsi que les sources de financement, aiderait à justifier l'investissement dans la recherche scientifique.

Annuellement, dans le cadre de l'*Enquête sur les dépenses et la main d'œuvre scientifiques fédérales (CANSIM 358-0142 à 358-0151)*, Santé Canada effectue la reddition des comptes. L'Enquête permet de recueillir des données essentielles pour garantir l'accessibilité aux renseignements statistiques pertinents afin d'établir les dépenses en recherche et en développement expérimental, de surveiller les activités liées aux sciences et à la technologie au Canada et d'appuyer l'élaboration de politiques scientifiques et technologiques. Les données recueillies font également partie des Dépenses intérieures brutes en recherche et développement. Cependant, au moyen d'entrevues, il a été déterminé que la définition de recherche scientifique est interprétée de manière large. Cette constatation a été confirmée à la suite d'une analyse financière détaillée qui a révélé une variation entre les dépenses vérifiées et celles déclarées dans le cadre de l'Enquête. La Direction générale devrait convenir de l'interprétation de ce qui constitue une recherche scientifique afin de rendre compte annuellement de façon plus exacte et fiable.

La gestion de la recherche scientifique peut être améliorée en établissant une définition convenue de ce qu'est la recherche scientifique, en affectant des ressources, en effectuant le suivi des progrès des projets et des dépenses, ce qui mène à des rapports plus exacts et fiables. Cela aidera la Direction générale à obtenir un portefeuille de recherche scientifique

affichant l'investissement le plus efficace des fonds de recherche ainsi qu'un portefeuille qui répond aux nouveaux besoins importants en matière de santé publique.

### **Recommandation 2**

*Il est recommandé que le sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments se fonde sur les pratiques existantes pour :*

- *définir la portée de la recherche scientifique;*
- *détailler les plans de recherche scientifique;*
- *surveiller et produire des rapports sur les dépenses et le personnel consacrés à la recherche scientifique.*

### **Réponse de la direction**

La direction souscrit à la recommandation.

Le sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs appuie l'établissement de plans de recherche propres à la Direction générale et aux programmes. La Direction générale continuera d'utiliser le Système intégré de planification et de présentation de l'information sur le rendement (SIPPIR) pour effectuer le suivi de l'affectation des fonds à chaque cycle de planification.

Des mesures ont été prises pour utiliser le SIPPIR afin d'effectuer le suivi des initiatives de recherche des programmes (par exemple, Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA), Initiative de recherche et de développement en génomique (IRDG), Plan de gestion des produits chimiques (PGPC)), dans les plans détaillés de la Direction générale. Ces mesures se sont avérées utiles pour faciliter la capacité de la Direction générale d'améliorer l'exactitude du suivi du rendement et de l'établissement de rapports à cet égard.

La tribune appropriée pour discuter des plans de recherche scientifique sur la santé environnementale et la sécurité des consommateurs est le Comité de gouvernance de la recherche de la Direction générale. Un élément important des démarches du Comité consiste à établir une définition officielle de la recherche pour l'ensemble de la Direction générale. Tous les plans respecteront les normes, le mandat et les pouvoirs du Comité. Le Comité de gouvernance de la recherche de la direction générale sert également de tribune appropriée pour faciliter les mesures d'application, de transfert et d'échange des connaissances à la Direction générale.

## 2. Gestion des risques

### 2.1 *Intégration des risques à la recherche scientifique*

**Critère de vérification :** *Les risques pour les programmes de la Direction générale doivent diriger les activités de recherche scientifique.*

La recherche scientifique devrait contribuer à améliorer les connaissances visant à atténuer les risques pour les programmes de la Direction générale. Un examen régulier de la recherche scientifique et de leurs résultats devrait éclairer le processus de gestion des risques. Ainsi, les objectifs de la recherche devraient être liés à la réduction des risques cernés pour la science et la santé.

Dans l'examen des documents fournis, on a constaté que la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs a élaboré un registre des risques relatif aux risques de haut niveau de la Direction générale. De plus, en 2010, la Direction générale a organisé une réunion animée pour définir les priorités potentielles pour le Plan de gestion des produits chimiques/la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*/recherche, suivi et surveillance. À la suite de cette réunion, on a élaboré une liste de priorités à court, à moyen et à long terme. De plus, l'équipe du Plan de gestion des produits chimiques a produit un modèle intégré liant la recherche aux autres activités connexes telles que l'évaluation du risque, la conformité, la promotion, l'application de la loi, le suivi, la surveillance et la reddition des comptes. Le but est d'améliorer l'intégration et la collaboration et de fournir les données scientifiques pour éclairer la prise de décisions. Les organismes concernés ont reconnu que les difficultés persistent dans la définition précoce des priorités de gestion, l'établissement de liens entre les risques et ces priorités et l'intégration des observations aux activités de la Direction générale.

La Direction générale a commencé à planifier la recherche scientifique en fonction des besoins en matière de données et à intégrer les résultats des recherches aux rapports subséquents d'évaluation des risques. Des ateliers sont également organisés et l'on obtient l'aide d'experts internationaux pour définir les priorités en matière de recherche scientifique et ensuite communiquer les résultats de recherche et des politiques. Enfin, la Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection a récemment défini les priorités principales, les activités associées et les sources de financement à l'appui de l'atténuation des risques.

Même s'il y a eu plusieurs initiatives liées aux risques, la Direction générale aurait avantage à établir clairement la recherche scientifique comme stratégie d'atténuation visant à améliorer la santé et la sécurité du public. Ensuite, la Direction générale aurait avantage à établir que le niveau d'effort et les ressources de la recherche sont proportionnels aux risques définis. (Voir la recommandation 2)



### 3. Gestion de projet à l'appui de la recherche scientifique

#### 3.1 Sélection des projets de recherche scientifique

**Critère de vérification :** *Les projets de recherche doivent être alignés avec le mandat de la Direction générale et avec les critères établis pour la sélection des projets.*

La sélection des projets de recherche scientifique et le financement associé devraient être les « documents officiels » des décisions des cadres supérieurs. La planification opérationnelle annuelle de la Direction générale devrait être utilisée pour orienter le processus de sélection des projets de recherche et pour consigner les montants financiers engagés tout au long du cycle de vie du projet de recherche.

Les directions de la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs ont indiqué que l'établissement des priorités de recherche et la revalidation des projets de recherche en cours sont réalisés pendant le processus de planification opérationnelle annuelle et qu'ils sont orientés par les priorités de la Direction générale. La Direction générale a commencé à intégrer les résultats de recherche scientifique à la sélection des projets dans certains domaines. Il s'agit notamment des nouvelles substances et des micro-organismes ainsi que du Plan de gestion des produits chimiques. La Direction générale dispose également d'un processus dans le Plan de gestion des produits chimiques pour communiquer les résultats de la recherche scientifique, qui touchent d'autres mandats scientifiques du Ministère. Dans ces cas, il y a confirmation de la collaboration établie au début du projet. En plus, il existe des preuves d'examens externes des propositions de projets qui fournissent des données pour les décisions de la direction.

La Direction générale utilise l'examen par les pairs des projets et des programmes comme outils standards dans l'évaluation de la recherche scientifique. La sélection des projets conjoints et des présentations au Conseil du Trésor se fait de façon plus claire. Récemment, la Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection a élaboré un modèle de recherche que l'on a amélioré en vue de l'utiliser durant l'exercice 2012-2013. Le modèle de dix pages comprend des sections portant sur les renseignements sur la proposition de projet, notamment les échéanciers, les objectifs, la justification, le plan de travail, les coûts et les sources de financement, les jalons et les produits à livrer. Il comprend une section sur la production et le transfert de renseignements, qui établit les nouveaux renseignements attendus du projet (en quoi ils sont différents de ce qui a été fait auparavant), en quoi ils contribueront au mandat du Bureau et comment il y aura transfert des connaissances à partir du projet. Le modèle demande l'établissement des dépenses d'exploitation et d'entretien, des dépenses en immobilisations et des nouveaux coûts salariaux par exercice. L'établissement de rapports d'étape se fait tous les trois mois, et un rapport doit être produit à la fin du projet. Ce modèle n'est pas encore utilisé systématiquement dans l'ensemble de la Direction générale, mais lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, il sera un bon outil de contrôle interne. Dans certains cas, un modèle parallèle est requis selon les processus de sélection de projets suivis dans un projet conjoint ou pour un client externe. (Voir la recommandation 2)

## 4. Mesure du rendement

### 4.1 Mesure du rendement

**Critère de vérification :** *La recherche scientifique doit disposer de mesures du rendement que l'on surveille et dont on rend compte.*

L'orientation stratégique de la Direction générale à l'égard de la recherche scientifique devrait être appuyée par les travaux de recherche menés et les résultats obtenus. Un cadre de mesure du rendement pour la recherche scientifique fait partie intégrante de la gestion des résultats.

Récemment, on a effectué une évaluation horizontale de la première phase du Plan de gestion des produits chimiques. On a fait remarquer des préoccupations à l'égard du fait que l'information sur le rendement était axée sur les activités et résultats des projets de recherche qui orientent la prise de décisions de la direction au niveau opérationnel. Cependant, l'évaluation a également révélé le besoin d'autres renseignements pour orienter la prise de décisions stratégiques, la planification, l'établissement de la direction et la reddition des comptes sur le rendement. Cela comprend le besoin de renseignements sur la situation des activités principales et la définition des questions ou des retards importants ainsi que le suivi des progrès relatifs aux principaux produits et résultats.

En réponse, la Direction a élaboré une nouvelle stratégie de mesure du rendement pour « aider les gestionnaires de programmes et les administrateurs généraux à surveiller et à évaluer systématiquement les résultats du programme ainsi que l'économie et l'efficacité des modes de gestion du programme; à prendre des décisions éclairées et à adopter des mesures appropriées et en temps opportun en ce qui a trait au programme; à produire des rapports ministériels utiles et pertinents sur le programme; à veiller à ce qu'une information crédible et fiable soit recueillie pour appuyer efficacement une évaluation. »

Le document établit clairement les difficultés associées à l'élaboration de mesures du rendement pour les projets de recherche. Ils englobent des activités qui s'étendent sur de longues périodes avant que l'on obtienne les résultats ultimes, des défis techniques dans la mesure efficace des résultats ainsi que des défis techniques et logistiques liés au nombre de produits chimiques concernés et les méthodes et coûts associés. Le document comprend les produits livrables attendus précis, mesurables et axés sur les résultats. Il présente une stratégie d'évaluation détaillée qui énumère les produits et les résultats, les indicateurs de rendement, les cibles, les sources de données, la fréquence de la collecte des données et le responsable de la collecte des données. À cela s'ajoute un grand nombre de questions précises sur la mesure du rendement liées au programme.

La Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection dispose d'un processus pour établir les mesures du rendement associées à ses projets de recherche. Dans chaque proposition de projet, on trouve des jalons et des produits à livrer ainsi que les délais prévus. Cela est effectué pour chaque trimestre de chaque année de financement. Le modèle énumère des exemples tels que la collecte, l'analyse et la synthèse de données, les

publications, les présentations lors de conférences, les décisions prises ainsi que les activités de transfert des connaissances.

La portée des mesures du rendement varie entre les directions. De toute évidence, les projets de recherche liés au financement du Conseil du Trésor, tel que le Plan de gestion des produits chimiques, tendent à avoir un meilleur cadre de mesure du rendement.

Même s'il existe des preuves d'une certaine mesure du rendement et que l'on reconnaît que la recherche scientifique est typiquement menée à long terme, des mesures du rendement qualitatives et quantitatives appropriées associées à la recherche scientifique demeurent nécessaires pour démontrer la gestion appropriée des dépenses en recherche scientifique.

### **Recommandation 3**

*Il est recommandé que le sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs accorde un cadre de mesure du rendement à toutes ses recherches scientifiques.*

### **Réponse de la direction**

La direction souscrit à la recommandation.

Le nouveau Comité de gouvernance de la recherche de la Direction générale a un mandat lié à l'élaboration d'un tel cadre de mesure du rendement. Les efforts antérieurs sont examinés en tant qu'études de cas pour aider à concevoir et à diriger cette initiative. Il sera important de s'assurer que tout cadre de mesure du rendement établi au niveau de la Direction générale ne reproduit pas ou n'entre pas en conflit avec les cadres de mesure du rendement pour les programmes tels que le Plan de gestion des produits chimiques ou le Programme de réglementation de la qualité de l'air.

## Grille d'évaluation – Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs

Critère	Cote	Conclusion	N° de la rec.
<b>Gouvernance</b>			
1.1 Structures de gouvernance	<b>AMI</b>	Modèle amélioré de gouvernance de la recherche scientifique à mettre en œuvre en 2012-2013.	1
1.2 Planification	<b>AMO</b>	Un exercice de planification de la recherche scientifique établirait une orientation stratégique claire pour les programmes, appuierait l'établissement des priorités et la prise de décisions subséquentes pour la Direction, les programmes et la Direction générale.	2
<b>Gestion des risques</b>			
2.1 Intégration des risques à la recherche scientifique	<b>AMI</b>	La recherche pourrait agir comme stratégie d'atténuation pour réduire les risques pour la santé et la sécurité du public.	2
<b>Contrôle interne</b>			
3.1 Sélection des projets de recherche scientifique	<b>AMI</b>	Le modèle de recherche sera pleinement mis en œuvre en 2012-2013, ce qui mènera à de meilleurs contrôles internes liés aux pratiques de sélection des projets, à la concordance des risques, au suivi des coûts et aux échéanciers.	2
<b>Résultats et rendement</b>			
4.1 Mesure du rendement	<b>AMO</b>	Les renseignements sur le rendement sont nécessaires pour aider à la prise de décisions en vue de faciliter la planification et la gestion de la recherche scientifique; elles devraient être surveillées et l'on devrait communiquer clairement les résultats.	3

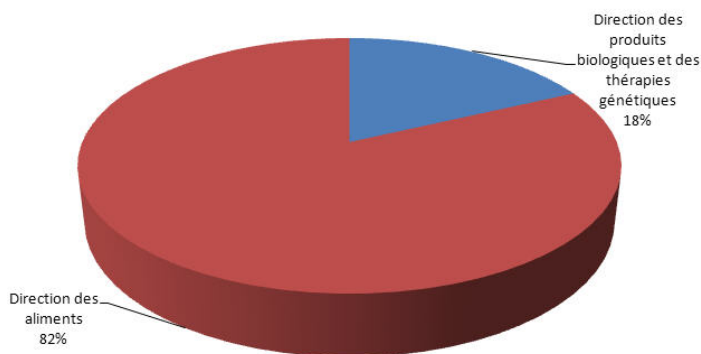
<b>S</b>	<b>AMI</b>	<b>AMO</b>	<b>AR</b>	<b>I</b>	<b>IIM</b>
Satisfaisant	Améliorations mineures requises	Améliorations modérées requises	Améliorations requises	Insatisfaisant	Inconnu ou impossible à mesurer

## Partie II – Direction générale des produits de santé et des aliments

La recherche scientifique dans cette Direction générale est divisée entre deux principales activités de programmes : produits de santé ainsi que la salubrité des aliments et nutrition. La Direction générale déclare pour 2011-2012 des dépenses d'environ 13,7 millions de dollars pour la recherche scientifique.

À la **Direction des aliments**, trois bureaux font de la recherche scientifique : le Bureau des dangers microbiens; le Bureau des sciences de la nutrition et le Bureau d'innocuité des produits chimiques. Pour l'exercice 2011-2012, la Direction générale comptait environ 72 projets de recherche en cours. Le Bureau des régions et des programmes appuie la Direction des aliments en effectuant des portions de certains projets de recherche en alimentation. Le financement en matière d'opérations et de maintenance pour cette recherche est reçu par l'intermédiaire d'accords de transfert des directions générales. Au cours du dernier exercice, les laboratoires régionaux ont participé à 12 projets de recherche scientifique liés à l'alimentation.

**Projets de recherche par direction**  
Pourcentage du nombre total de projets



La **Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques** est divisée entre trois centres : le Centre d'évaluation des vaccins, le Centre d'évaluation des produits radio-pharmaceutiques et biothérapeutiques et le Centre d'évaluation du sang et des tissus. Cependant, la recherche scientifique est menée uniquement au Centre d'évaluation des vaccins. Au cours du dernier exercice, le Centre comptait environ 16 projets de recherche en cours.

### 1. Gouvernance

#### 1.1 Structures de gouvernance

**Critère de vérification :** *Les structures de gouvernance doivent établir des priorités et intégrer la recherche scientifique aux processus de prise de décisions des directions générales.*

Les décisions en matière de gouvernance devraient jouer un rôle fondamental dans l'orientation stratégique de la recherche scientifique. On s'attendrait à ce que les priorités de recherche scientifique soient déposées en vue d'une décision d'un comité supérieur, et que les résultats de la recherche soient intégrés au processus décisionnel de la Direction générale.

La Direction générale des produits de santé et des aliments a un **Comité exécutif de la direction générale** qui constitue son organe décisionnel le plus élevé, présidé par le sous-

ministre adjoint et composé de cadres supérieurs de la Direction générale. Ce Comité est appuyé par trois sous-comités : le **Comité des opérations de la Direction générale**, le **Comité des directeurs des politiques** et le **Comité international**. De plus, le Comité exécutif de gestion (CEG) ainsi que ses sous-comités sont actuellement mis sur pied. La Direction générale reçoit également des avis scientifiques des groupes consultatifs et des comités consultatifs d'experts sur des sujets particuliers liés à leur expertise. Par exemple, la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques est appuyée par deux comités consultatifs d'experts – l'un sur la réglementation sur le sang, l'autre donne des conseils sur les cellules, les tissus et les organes. Les membres des comités se rencontrent habituellement deux fois par année. De même, la Direction des aliments est appuyée par deux comités consultatifs – l'un lié à la réduction du sodium alimentaire, l'autre à la réglementation relative aux aliments.

À l'échelle de la Direction, où les projets de recherche sont définis et mis en œuvre, les équipes de gestion sont informées des détails des projets de recherche scientifique. Même s'il existe un Comité exécutif de la direction générale et des sous-comités, il n'a pas été possible de déterminer avec certitude que l'établissement des priorités de recherche scientifique, l'affectation des ressources, la gestion des dépenses et la mesure du rendement de la recherche scientifique se font de manière officielle et documentée.

Certaines mesures sont en cours à la Direction générale des produits de santé et des aliments afin d'améliorer la gouvernance actuelle en vue d'englober la recherche scientifique pour orienter la prise de décision.

### **Recommandation 1**

*Il est recommandé que le sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments mette en œuvre à la Direction générale une gouvernance améliorée de la recherche scientifique, appuyée par la gouvernance des programmes.*

### **Réponse de la direction**

La direction souscrit à la recommandation.

La recherche scientifique est une question de programme et en conséquence, des discussions relatives à la recherche scientifique auront lieu au niveau du sous-comité du Comité exécutif de gestion (CEG). Le tout fera rapport au Comité exécutif de gestion (CEG).

Puisque la recherche scientifique de la Direction générale des produits de santé et des aliments est liée à des programmes spécifiques (par exemple, aliments/nutrition et biologie), le cadre de gestion aura lieu au niveau approprié du sous-comité du Comité exécutif de gestion (CEG) à la suite d'un processus au niveau de la Direction générale.

De plus, la Direction générale des produits de santé et des aliments a récemment créé le Réseau de la science de la Direction générale avec des mandats à l'appui afin d'améliorer sa gouvernance quant aux recherches scientifiques.

## 1.2 Planification

**Critère de vérification :** *La Direction générale doit disposer de plans stratégiques et opérationnels pour la recherche scientifique.*

L'établissement d'une orientation stratégique pour la recherche scientifique devrait aider les directions générales à atteindre leurs buts en recherche opérationnelle et à renforcer leurs partenariats entre les directions générales qui mènent les recherches et celles qui mettent en œuvre les résultats. En intégrant la recherche scientifique à l'exercice de planification, on peut aider à appuyer l'établissement des priorités, l'affectation des ressources pour les projets (financement et personnel) et la reddition des comptes.

La Direction générale des produits de santé et des aliments a élaboré son *Plan stratégique 2012-2015*, qui est fondé sur trois piliers : un cadre réglementaire modernisé, l'excellence opérationnelle et un programme axé sur la population. Le Plan stratégique ne détaille pas le rôle de la recherche scientifique; cependant, la recherche scientifique est fondamentale aux travaux de la Direction générale. L'intégration de la recherche scientifique à l'exercice de planification aiderait à atteindre l'orientation stratégique de la Direction générale et à appuyer l'établissement des priorités et la prise de décisions subséquente des directions concernant la sélection des projets de recherche.

La Direction générale effectue sa planification opérationnelle à l'aide du Système intégré de planification et de présentation de l'information sur le rendement (SIPPIR), qui favorise l'uniformité dans la planification. Les directions générales recueillent des données dans le SIPPIR grâce à un processus coordonné unique leur permettant de déterminer les activités et les ressources qui les soutiennent. De plus, la Direction des aliments gère ses projets de recherche dans le *Système de gestion et de rapports de programme*. L'un des domaines sur lesquels le système rend compte est la recherche et le développement. Cela permet à la direction d'effectuer le suivi des projets de recherche à partir d'un numéro de commande interne particulier, qui facilite la reddition des comptes sur les principales présentations au Conseil du Trésor, dont le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, la fortification des aliments et la listériose.

La Direction générale des produits de santé et des aliments a fourni une liste exhaustive de projets de recherche, tant pour la Direction des aliments que la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques. Même si la capacité de compiler une liste des projets de recherche scientifique constitue une première étape importante, cela ne constitue pas une planification en elle-même. La Direction souligne que des données plus exactes sur le temps consacré par le personnel par rapport aux projets de recherche précis auraient été utiles. De plus, les données sur l'utilisation des salaires par projet ne sont pas accessibles dans le système financier du Ministère (SAP) ou le système de planification du Ministère. Le système financier peut uniquement donner de l'information sur les coûts réels d'exploitation et d'entretien et les coûts d'immobilisations.

La Direction des aliments utilise le *Système de gestion et de rapports de programme* comme organe d'archivage de tous ses projets de recherche. Chaque projet de recherche est documenté avec un résumé, une description détaillée de la manière dont il contribuera au

mandat, les liens précis aux priorités et aux buts de la Direction générale ainsi que les dates de début et de fin. Cependant, le système de rapports sur les projets ne donne pas de renseignements sur la source de financement, les dépenses et les résultats de recherche. Ces données sont nécessaires pour faciliter la gestion des dépenses de recherche.

Lorsqu'on a examiné les coûts associés à de nombreux projets de ces systèmes, on n'a pu rapprocher les coûts avec les coûts du projet trouvés dans le système financier de Santé Canada. Par conséquent, on a déclaré des différences dans les dépenses des projets individuels. De nombreux projets affichaient des dépenses supérieures à celles des plans. De plus, il y a avait un grand nombre de dépenses contestables affectées aux projets de recherche. L'équipe de vérification a également souligné que dans de nombreux cas, les données des centres de coûts étaient incomplètes ou dépassées. Par exemple, certains centres de coûts n'avaient pas de gestionnaire désigné ou faisaient ressortir des données de gestion obsolètes. Même s'il y a eu des changements à la direction générale de certaines directions, ces changements n'apparaissent pas dans les centres de coûts. Enfin, des directions qui n'existent plus sont encore inscrites comme étant actives.

Annuellement, dans le cadre de l'*Enquête sur les dépenses et la main d'œuvre scientifiques fédérales (CANSIM 358-0142 à 358-0151)*, Santé Canada effectue la reddition des comptes. L'Enquête permet de recueillir des données essentielles pour garantir l'accessibilité aux renseignements statistiques pertinents afin d'établir les dépenses en recherche et en développement expérimental, de surveiller les activités liées aux sciences et à la technologie au Canada et d'appuyer l'élaboration de politiques scientifiques et technologiques. Les données recueillies font également partie des Dépenses intérieures brutes en recherche et développement. Cependant, au moyen d'entrevues, il a été déterminé que la définition de recherche scientifique est interprétée de manière large. Cette constatation a été confirmée à la suite d'une analyse financière détaillée qui a révélé une variation entre les dépenses vérifiées et celles déclarées dans le cadre de l'Enquête. La Direction générale devrait convenir de l'interprétation de ce qui constitue une recherche scientifique afin de rendre compte annuellement de façon plus exacte et fiable.

La gestion de la recherche scientifique peut être améliorée en établissant une définition convenue de ce qu'est la recherche scientifique pour appuyer la planification, l'affectation des ressources et un établissement de rapports plus exacts et fiables sur les dépenses. Cela aidera la Direction générale à obtenir un portefeuille de recherche scientifique affichant l'investissement le plus efficace des fonds de recherche ainsi qu'un portefeuille qui répond aux nouveaux besoins importants en matière de santé publique.

### ***Recommandation 2***

*Il est recommandé que le sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments se fonde sur les pratiques existantes pour :*

- *définir la portée de la recherche scientifique;*
- *détailler les plans de recherche scientifique;*
- *surveiller et produire des rapports sur les dépenses et le personnel consacrés à la recherche scientifique.*



### ***Réponse de la direction***

La direction souscrit à la recommandation.

- i. Une discussion et une concurrence internes (Direction générale) par rapport à une définition de la recherche scientifique en vue de la planification et de la reddition des comptes.
- ii. Les programmes amélioreront la communication de leurs priorités et de leurs plans en matière de de gestion (CEG) au temps approprié durant le processus de planification.
- iii. La Direction générale des produits de santé et des aliments cherchera à intégrer la recherche au processus de planification tout en tenant compte des limites que posent les systèmes de planification actuels. Par l'entremise de la mise en œuvre d'une structure d'activités normalisée, des codes d'activités financiers remaniés et des systèmes de projet dans SAP à l'échelle de la Direction générale, la Direction générale des produits de santé et des aliments saisira les coûts de la recherche effectuée et ces données seront comprises dans le cadre des discussions en matière de planification des programmes. Les rapports en matière de dépenses et du personnel dévoué à la recherche scientifique seront présentés au Comité exécutif de gestion (CEG) aux temps appropriés durant le cycle de planification et de rapports.

## **2. Gestion des risques**

### ***2.1 Intégration des risques à la recherche scientifique***

***Critère de vérification :*** *Les risques pour les programmes de la Direction générale doivent diriger les activités de recherche scientifique.*

La recherche scientifique doit contribuer à améliorer les connaissances visant à atténuer les risques pour les programmes de la Direction générale. Un examen régulier de la recherche scientifique et de ses résultats devrait éclairer le processus de gestion des risques. Ainsi, les objectifs de la recherche devraient être liés à la réduction des risques cernés pour la science et la santé.

La Direction générale des produits de santé et des aliments a élaboré un registre de haut niveau en lien avec les risques pour la Direction générale. Une analyse des projets de recherche de la Direction des aliments pour 2010-2011 a été menée, et l'on a constaté que de nombreux projets de recherche étaient bien décrits avec des titres, des résumés, des thèmes, des analyses des risques, des plans de travail et des échéanciers. Cependant, on a relevé certaines incohérences en ce qui concerne la qualité de la saisie de données sur les risques dans le système.

Au cours de la vérification, la structure de gouvernance pour la gestion de la recherche scientifique a évolué. Sur le plan organisationnel, la Division de la gestion du risque et décision de la science de la Direction générale se trouve maintenant à la Direction des

politiques, de la planification et des affaires internationales. Cette réorganisation peut centraliser l'examen des résultats de la recherche scientifique de la Direction générale vers le soutien des programmes de réglementation par l'intermédiaire de l'analyse de l'atténuation des risques. (Voir la recommandation 2)

### **3. Gestion de projet à l'appui de la recherche scientifique**

#### ***3.1 Sélection des projets de recherche scientifique***

**Critère de vérification :** *Les projets de recherche doivent être alignés avec le mandat de la Direction générale et avec les critères établis pour la sélection des projets.*

La sélection des projets de recherche scientifique et le financement associé devraient constituer les « documents officiels » des décisions des cadres supérieurs. La planification opérationnelle annuelle de la Direction générale devrait être utilisée pour orienter le processus de sélection des projets de recherche et consigner les montants financiers engagés tout au long du cycle de vie du projet de recherche.

La Direction générale des produits de santé et des aliments utilise l'examen par les pairs des projets et des programmes comme outils standards dans l'évaluation de la recherche scientifique. Il y avait peu de documents sur les processus entrepris et les rapports associés à la direction de la Direction générale. Même si la Direction générale a indiqué que l'établissement des priorités de recherche est réalisé pendant le processus de planification opérationnelle annuelle et qu'il est orienté par les priorités de la Direction générale, il y avait peu de preuve documentée. La sélection des projets conjoints et des présentations au Conseil du Trésor se fait de façon plus claire. (Voir la recommandation 2)

### **4. Mesure du rendement**

#### ***4.1 Mesure du rendement***

**Critère de vérification :** *La recherche scientifique doit disposer de mesures du rendement que l'on surveille et dont on rend compte.*

L'orientation stratégique de la Direction générale à l'égard de la recherche scientifique devrait être appuyée par les travaux de recherche menés et les résultats obtenus. Un cadre de mesure du rendement pour la recherche scientifique fait partie intégrante de la gestion des résultats.

Les documents examinés montrent que la Direction générale s'évertue à communiquer les résultats scientifiques afin que le savoir soit transmis et que les résultats soient compris. On reconnaît également que pour garantir la transparence, la Direction générale doit formuler ses activités scientifiques de manière à ce qu'un public profane puisse comprendre. La communication efficace des résultats scientifiques accroîtra le nombre de partenariats et le soutien et pourrait même inspirer une jeune génération de scientifiques ou d'étudiants à se spécialiser dans des disciplines scientifiques.

Dans la vérification, on constate que l'information sur le rendement était axée sur les activités et les résultats des projets de recherche qui orientent la prise de décisions de la direction au niveau opérationnel. D'autres renseignements seraient importants pour orienter la prise de décisions stratégiques, la planification, l'établissement de la direction et la reddition des comptes sur le rendement. Cela comprend le besoin de renseignements sur la situation des activités principales et la définition des questions ou des retards importants ainsi que le suivi des progrès relatifs aux principaux produits et résultats. Des preuves ont été recueillies et examinées. Elles montraient des rapports d'étape sur des projets de haut niveau, qui comprenaient les principaux indicateurs du rendement, les buts, les progrès réalisés ainsi que les risques et les stratégies d'atténuation. Cependant, ce n'était pas systématique pour tous les projets de recherche scientifique. La Direction générale et ses directions auraient avantage à utiliser une approche similaire pour les autres projets de recherche scientifique.

Tel qu'indiqué auparavant, la Direction des aliments utilise un *Système de gestion et de rapports de programme* comme registre de tous ses projets de recherche. Dans ce système, dans certains cas, on a trouvé des preuves des mesures du rendement. Cependant, il n'existe aucune preuve de rapports sur les progrès réalisés selon ces mesures. La Direction générale des produits de santé et des aliments aurait avantage à analyser les progrès et à en rendre compte par rapport aux mesures du rendement pour ses projets de recherche scientifique et de cerner les possibilités d'amélioration.

Tel qu'indiqué, le *Plan stratégique 2012-2015* dirigera les travaux de la Direction générale visant à appuyer trois piliers : planifier un cadre réglementaire modernisé, l'excellence opérationnelle et le programme axé sur la population, ce qui devrait améliorer la planification et la reddition des comptes et utiliser les meilleurs résultats scientifiques pour éclairer les décisions. Au moyen de ce processus, la Direction générale vise à garantir que les priorités demeurent pertinentes et efficaces en élaborant des plans de travail annuels et en poursuivant l'examen du Plan et la reddition des comptes sur les priorités au moyen des processus de planification opérationnelle et de reddition des comptes intégrés au système de planification et de rapports de rendement du Ministère.

### **Recommandation 3**

*Il est recommandé que le sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments, accorde un cadre de mesure du rendement à toutes ses recherches scientifiques.*

### **Réponse de la direction**

La direction souscrit à la recommandation.

La Direction générale des produits de santé et des aliments élaborera des rapports sur le rendement pour la recherche scientifique. Les mesures de recherche, y compris les coûts et le budget feront l'objet d'une discussion dans le cadre de l'approche des programmes par l'entremise du Comité exécutif de gestion (CEG).

## Grille d'évaluation – Direction générale des produits de santé et des aliments

Critère	Cote	Conclusion	N° de la rec.
<b>Gouvernance</b>			
1.1 Structures de gouvernance	<b>AMO</b>	Améliorer le modèle de gouvernance pour mieux intégrer l'activité de recherche scientifique.	1
1.2 Planification	<b>AMI</b>	La Direction des aliments utilise le <i>Système de gestion et de rapports de programme</i> pour les besoins de la planification. La Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques (DPBTG) ne dispose pas d'un système similaire pour la planification, mais elle a un volume inférieur de projets.	2
<b>Gestion des risques</b>			
2.1 Intégration du risque à la recherche scientifique	<b>AMI</b>	La Direction des aliments utilise le <i>Système de gestion et de rapports de programme</i> pour alimenter les données précises liées aux projets individuels de recherche scientifique, qui ont une section pour l'analyse des risques. La plupart étaient bien remplis. La DPBTG aurait avantage à utiliser un processus similaire.	2
<b>Contrôle interne</b>			
3.1 Sélection des projets de recherche scientifique	<b>AMO</b>	De meilleurs critères et pratiques de sélection de projets permettront à la Direction générale de mieux lier les projets de recherche aux objectifs et aux activités des programmes.	2
<b>Résultats et rendement</b>			
4.1 Mesure du rendement, surveillance et rapports	<b>AMO</b>	La Direction des aliments a certaines données sur le rendement documentées dans les projets individuels de recherche tels que le <i>Système de gestion et de rapports de programme</i> s'attend à ce que les données sur le rendement et les échéanciers soient remplis. Le Centre d'évaluation des vaccins n'utilise pas le système pour ses 16 projets.	3

<b>S</b>	<b>AMI</b>	<b>AMO</b>	<b>AR</b>	<b>I</b>	<b>IIM</b>
Satisfaisant	Améliorations mineures requise	Améliorations modérées requises	Améliorations requises	Insatisfaisant	Inconnu ou impossible à mesurer

## Partie III – Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est l'organisme de réglementation des pesticides. L'ARLA

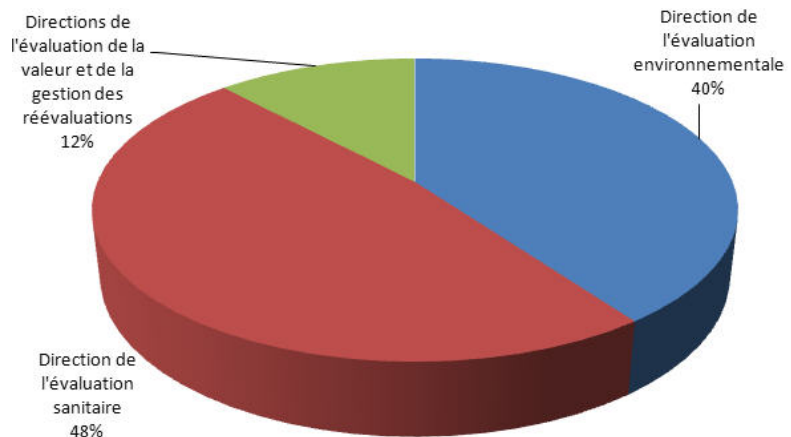
a pour mandat de prévenir les risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement par la réglementation des produits antiparasitaires. En vertu de la *Loi sur*

*les produits antiparasitaires*, l'ARLA enregistre les produits antiparasitaires

utilisés au Canada, élabore des politiques et des lignes directrices en matière de lutte antiparasitaire, favorise la lutte antiparasitaire durable, cherche à améliorer le processus réglementaire pour accroître l'efficacité et distribue de l'information sur la lutte antiparasitaire au grand public et aux principaux intervenants. L'ARLA est responsable d'évaluer les risques associés aux nouveaux produits antiparasitaires en lien avec la santé humaine et l'environnement, d'effectuer des évaluations de la valeur des produits antiparasitaires, de réévaluer les anciens produits antiparasitaires par rapport aux normes scientifiques modernes et de réaliser des activités de mise en conformité et d'application.

### Besoins de recherche de l'ARLA

Pourcentage du nombre total de projets



L'ARLA compte sur la recherche et la surveillance menées par d'autres ministères et organismes fédéraux ayant des capacités de recherche, d'élaboration de politiques et de réglementation liées aux pesticides ou à la lutte antiparasitaire, connus sous le nom de *6 ministères et organisme des ressources naturelles*. L'ARLA dispose d'un plan de recherche établissant les priorités en matière de recherche et de surveillance. Même si le plan fait ressortir les priorités de l'Agence en matière de recherche et de surveillance, la réalisation des priorités de recherche dépend des réalisations des *6 ministères et organisme des ressources naturelles*.

Pour l'exercice 2011-2012, l'ARLA a établi plus de 20 projets de recherche devant être menés dans le cadre de cet accord entre partenaires. Environ 10 des projets de recherche, décrits dans le plan, correspondent à la définition de la présente vérification de recherche scientifique. De ces 10 projets, un est actuellement mené par la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs de Santé Canada, à laquelle l'ARLA a fourni des données pour la conception de l'étude.

Même si le laboratoire de l'ARLA est principalement utilisé pour les essais réglementaires, on y mène quelques recherches scientifiques. Le laboratoire a le mandat principal d'appuyer le système de réglementation de la lutte antiparasitaire par l'intermédiaire du Programme

national de surveillance de la conformité des pesticides en offrant des services d'essais analytiques (pesticides) et de conseils scientifiques. Selon la direction de l'Agence, 95 pour cent des essais analytiques en laboratoire se font à l'aide de méthodes normalisées ou publiées. S'il n'y a pas de méthodes d'analyse publiées, des méthodes internes sont élaborées ou adaptées par le personnel du laboratoire, ce qui constitue la recherche scientifique telle qu'elle est définie par la direction de Santé Canada.

## 1. Gouvernance

### 1.1 Structures de gouvernance

*Critère de vérification : Les structures de gouvernance doivent établir des priorités et intégrer la recherche scientifique aux processus de prise de décisions des directions générales.*

Les décisions de gouvernance devraient jouer un rôle fondamental dans l'orientation stratégique de la recherche scientifique. On s'attend à ce que les priorités en matière de recherche scientifique soient soumises à la décision d'un comité supérieur et que les résultats des recherches soient intégrés à la prise de décision de la Direction générale.

La structure de gouvernance de l'ARLA est composée de trois comités principaux : le Comité de gestion de l'Agence, le Comité de gestion des sciences et le Comité des opérations scientifiques. Le **Comité de gestion de l'Agence** est le comité décisionnel de la haute direction pour toutes les questions politiques et opérationnelles. Le **Comité de gestion des sciences**, parmi ses nombreux rôles, discute des domaines de grande importance pour l'ARLA et prend des décisions à cet égard, y compris, mais sans s'y limiter, les sciences, l'homologation des pesticides, la gestion des processus, les politiques et la gestion des risques. Le **Comité des opérations scientifiques** examine et analyse les données et les questions scientifiques liées aux demandes d'homologation de pesticides et formule des recommandations de demandes au Comité scientifique. La définition des besoins de l'ARLA en matière de recherche est examinée et recommandée pour approbation par le Comité de gestion des sciences. Une approbation ultérieure est accordée par le Comité de gestion de l'Agence.

Un troisième comité est le Groupe de travail interministériel sur les pesticides et la lutte antiparasitaire. Tel qu'il a été indiqué précédemment, pour appuyer les activités de son mandat, l'ARLA compte sur la recherche et la surveillance menées par d'autres ministères et organisme fédéraux ayant des capacités de recherche, d'élaboration de politiques ou de réglementation liées aux pesticides ou à la lutte antiparasitaire, connus sous le nom de *6 ministères et organisme des ressources naturelles*. Le partenariat est guidé par un protocole d'entente entre Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada. Chaque année, ces six ministères et organismes membres mènent un exercice d'établissement des priorités et produisent un plan de travail intégré. Chaque ministère et organisme membre est responsable de mettre en œuvre ses responsabilités respectives du plan de travail.

## 1.2 Planification

**Critère de vérification :** La Direction générale doit disposer de plans stratégiques et opérationnels pour la recherche scientifique.

L'établissement d'une orientation stratégique pour la recherche scientifique devrait aider les directions générales à atteindre leurs buts en recherche opérationnelle et à renforcer leurs partenariats ministériels entre ceux qui mènent les recherches et ceux qui mettent en œuvre les résultats. En intégrant la recherche scientifique à l'exercice de planification, on peut aider à confirmer l'orientation stratégique, à appuyer l'établissement des priorités et les décisions subséquentes des directions et des directions générales en ce qui concerne la sélection des projets de recherche.

L'ARLA dispose d'un plan de recherche établissant les priorités en matière de recherche et de surveillance. Le plan de recherche définit les thèmes relatifs aux pesticides et à la lutte antiparasitaire (tels que la toxicologie), les partenaires de recherche et les activités de recherche externes. Pour chaque besoin, il y a classement de la priorité (élevée, moyenne, faible). Les responsables de l'ARLA mentionnent que même s'ils ont un plan documenté détaillant leurs priorités en matière de recherche et de surveillance, la réalisation du plan dépend des réalisations des autres ministères et organisme des ressources naturelles.

### Priorités de recherche par thème

- Toxicologie
- Exposition (général)
- Exposition alimentaire
- Exposition professionnelle/en milieu résidentiel/fortuite
- Évaluation des risques
- Études de population/Études sur la surveillance biologique

En février 2011, les membres du Comité exécutif – Finances, évaluation et responsabilisation ont approuvé l'évaluation sommative de l'initiative horizontale « *Rechercher la confiance du public dans la réglementation des pesticides et améliorer l'accès aux produits antiparasitaires - Initiative horizontale* ». Dans l'évaluation, on recommandait d'élaborer une stratégie commune pour maintenir et renforcer l'objet des travaux de recherche et de surveillance liés aux pesticides venant appuyer les besoins prioritaires de l'ARLA. Dans le plan d'action de gestion de l'ARLA répondant au rapport sommatif, on s'est engagé à élaborer une stratégie pour mettre davantage l'accent sur les travaux de recherche et de surveillance liés aux pesticides au plus tard en mars 2012. La stratégie, qui comprenait un plan de travail intégré, a été élaborée en collaboration avec les autres organismes voués aux ressources naturelles.

## 2. Gestion des risques

### 2.1 Intégration des risques à la recherche scientifique

**Critère de vérification :** Les risques pour les programmes de l'Agence doivent diriger les activités de recherche scientifique.

La recherche scientifique doit contribuer à améliorer les connaissances visant à atténuer les risques pour les programmes de la Direction générale. Un examen régulier de la recherche

scientifique et de ses résultats devrait éclairer le processus de gestion des risques. Ainsi, les objectifs de la recherche devraient être liés à la réduction des risques cernés pour la science et la santé.

Au moyen d'entrevues, l'ARLA a constaté que l'accessibilité de données sur la recherche et la surveillance liées aux pesticides et à la lutte parasitaire, provenant de groupes de travail, avait amélioré la qualité des évaluations des risques et le soutien à la prise de décision. On a également constaté que la collaboration entre les ministères et organismes fédéraux avait grandement amélioré l'établissement des priorités de recherche et la circulation de l'expertise scientifique. Cependant, c'est la décision de chaque ministère et organisme membre d'assumer des responsabilités propres au plan de travail selon ce que le permettent les budgets et d'autres priorités. Les priorités changeantes au sein des *6 ministères et organisme des ressources naturelles* ont eu des répercussions dans le passé sur la réalisation du plan de travail intégré sur la recherche et la surveillance. Le plan de travail intégré signé récemment reconferme les priorités et souligne que l'approche offre des occasions à tous les partenaires de travailler plus efficacement en ciblant des domaines de recherche communs permettant une participation pluriministérielle et l'utilisation plus efficace des ressources.

### **3. Gestion de projet à l'appui de la recherche scientifique**

#### ***3.1 Sélection des projets de recherche scientifique***

À l'ARLA, la responsabilité de la coordination des activités définies de recherche et de surveillance repose sur le groupe de travail des directeurs généraux représentant les *6 ministères et organisme des ressources naturelles*. Ce groupe de travail examine les priorités que lui présente l'ARLA et met à jour son plan de travail intégré, au besoin, selon ce que permet le budget. L'ARLA établit les priorités en matière de recherche et de surveillance en partenariat avec les intervenants et les organismes internationaux de réglementation. Par exemple, des ateliers ont été organisés, auxquels ont participé des producteurs, des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral, des partenaires internationaux et des représentants de l'industrie des pesticides. Des priorités communes sont également définies avec les partenaires internationaux. Un sondage récent a révélé que les consultations auprès des intervenants afin d'établir les priorités étaient très ou assez efficaces pour plus de 70 pour cent des répondants.

En discutant avec les membres du personnel, on a constaté que même si l'ARLA peut demander que des recherches soient menées par le groupe de travail, *6 ministères et organisme des ressources naturelles* doivent accorder la priorité aux demandes de Santé Canada selon leurs propres priorités. Tel qu'il a été indiqué, l'ARLA établit chaque année ses besoins de recherche, mais cela comprend également la situation de ces demandes. Il y a un risque que ses organismes partenaires ne répondent pas pleinement aux besoins de recherche de l'ARLA. Par conséquent, l'Agence devrait continuer de définir et de documenter les approches de rechange pour aborder les lacunes potentielles dans la recherche et la surveillance sur les pesticides et la lutte antiparasitaire.



## **4. Mesure du rendement**

### **4.1 *Mesure du rendement***

Un cadre de mesure du rendement pour la recherche scientifique fait partie intégrante de la gestion des résultats. L'orientation stratégique de l'ARLA pour la recherche scientifique est appuyée par les demandes de recherche et les résultats obtenus. Les résultats de recherche et les données de surveillance fournissent à l'ARLA de meilleurs renseignements sur la présence et les effets des pesticides dans l'environnement et dans l'approvisionnement alimentaire, renforcent l'ensemble de connaissances sur les pesticides et contribuent aux décisions visant à protéger la santé humaine et de l'environnement. En plus, l'ARLA travaille en collaboration avec des collègues internationaux à la surveillance des recherches sur les pesticides et à la communication de l'expertise scientifique.

En 2007, l'ARLA a commencé à produire un rapport annuel sur les incidents relatifs aux pesticides, dans le but d'améliorer la capacité de surveiller les incidents liés à l'utilisation des pesticides et à l'exposition aux pesticides sur la santé humaine et l'environnement ainsi que pour aider l'ARLA à élaborer des mesures correctives, si nécessaire. Les personnes inscrites sont tenues par la loi de déclarer à l'ARLA les incidents mettant en cause leurs produits. La base de données sur les rapports d'incidents est utilisée par les évaluateurs scientifiques pour repérer les tendances et d'autres données sur les pesticides afin d'appuyer le processus d'évaluation des risques. En 2008, le programme volontaire de déclaration des incidents à l'intention du public a été mis à jour, et les formulaires de déclaration électroniques pour les personnes inscrites ont été mis à jour afin d'améliorer la collecte de données. Au cours des prochaines années, les rapports d'incidents joueront un rôle de plus en plus important dans l'amélioration du processus d'évaluation des risques, l'amélioration des renseignements sur l'étiquette des produits et l'élaboration de programmes de prévention et d'éducation.

L'ARLA suit un processus d'examen par les pairs pour évaluer toutes les activités de recherche financées continuellement, qui les placent en bonne position pour évaluer les résultats obtenus. Elle a également les mêmes priorités respectives des autres participants en matière d'activités de surveillance et d'activités de recherche axées sur les besoins réglementaires.

L'évaluation sommative de 2011 comprenait des observations positives liées au volet de recherche et de surveillance, et l'on a souligné la bonne coordination horizontale à l'appui des processus décisionnels en matière de réglementation, fondés sur la science.

## Grille d'évaluation – Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Critère	Cote	Conclusion	N° de la rec.
<b>Gouvernance</b>			
1.1 Structures de gouvernance	<b>S</b>	La gouvernance de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) liée à ses demandes de recherche est guidée par un protocole d'entente, un comité interministériel et un comité ministériel. Il y a des preuves évidentes de l'élaboration de programmes et d'une orientation stratégique.	
1.2 Planification	<b>S</b>	Même s'il existe un plan de recherche établissant les priorités en matière de recherche et de surveillance, la réalisation du plan dépend totalement des réalisations des autres ministères et organisme.	
<b>Gestion des risques</b>			
2.1 Intégration du risque à la recherche scientifique	<b>S</b>	Chaque ministère et organisme membre doit établir l'ordre de priorité des priorités de l'ARLA dans ses propres priorités de recherche scientifique. Les priorités changeantes dans ces ministères ont des répercussions sur la réalisation du plan de travail intégré sur la recherche et la surveillance.	
<b>Contrôle interne</b>			
3.1 Sélection des projets de recherche scientifique	s.o.		
<b>Résultats et rendement</b>			
4.1 Mesure du rendement, surveillance et rapports	s.o.		

<b>S</b>	<b>AMI</b>	<b>AMO</b>	<b>AR</b>	<b>I</b>	<b>IIM</b>
Satisfaisant	Améliorations mineures requises	Améliorations modérées requises	Améliorations requises	Insatisfaisant	Inconnu ou impossible à mesurer

## Annexe A – Champs d'enquête et critères de vérification

<b><i>Champs d'enquête 1 : gouvernance</i></b>	
1.1 Structures de gouvernance	Les structures de gouvernance doivent établir des priorités et intégrer la recherche scientifique aux processus de prise de décisions des directions générales.
1.2 Planification	La Direction générale doit disposer de plans stratégiques et opérationnels pour la recherche scientifique.
<b><i>Champs d'enquête 2 : gestion des risques</i></b>	
2.1 Intégration de la gestion des risques à la recherche scientifique	Les risques pour les programmes de la Direction générale/l'Agence doivent diriger les activités de recherche scientifique.
<b><i>Champs d'enquête 3 : Contrôles internes</i></b>	
3.1 Sélection des projets de recherche scientifique	Les projets de recherche doivent être alignés avec le mandat de la Direction générale et avec les critères établis pour la sélection des projets.
<b><i>Champs d'enquête 4 : Résultats et rendement</i></b>	
4.1 Mesure du rendement	La recherche scientifique doit disposer de mesures du rendement que l'on surveille et dont on rend compte.

## Annexe B – Grille d'évaluation globale

Critère	Cote			Conclusion	N° de la rec.
	DGSESC	DGPSA	ARLA		
<b>Gouvernance</b>					
1.1 Structures de gouvernance	AMI	AMO	S	Améliorer le modèle de gouvernance pour la Direction générale de la santé environnementale et de la santé des consommateurs (DGSESC) et de la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA) afin de mieux intégrer l'activité de recherche scientifique.	1
1.2 Planification	AMO	AMI	S	Pour la DGPSA et la DGSESC, meilleure gestion financière globale pour l'affectation des ressources et le coût final des projets.	2
<b>Gestion des risques</b>					
2.1 Intégration du risque à la recherche scientifique	AMI	AMI	S	La plupart des risques liés à la recherche sont définis et placés en ordre de priorité dans les résumés de projets.	2
<b>Contrôle interne</b>					
3.1 Sélection des projets de recherche scientifique	AMI	AMO	s.o.	De meilleurs critères et pratiques de sélection des projets à utiliser au cours du processus de planification opérationnelle permettront aux directions générales de mieux lier les projets de recherche aux objectifs et aux activités des programmes.	2
<b>Résultats et rendement</b>					
4.1 Mesure du rendement, surveillance et rapports	AMO	AMO	s.o.	Des données sur le rendement sont nécessaires pour aider au processus décisionnel afin de faciliter la planification et la gestion de la recherche scientifique; on devrait les surveiller et communiquer les résultats.	3

<b>S</b>	<b>AMI</b>	<b>AMO</b>	<b>AR</b>	<b>I</b>	<b>IIM</b>
Satisfaisant	Améliorations mineures requises	Améliorations modérées requises	Améliorations requises	Insatisfaisant	Inconnu ou impossible à mesurer